



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Jeunes

Question au Gouvernement n° 2086

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Dans son récent entretien télévisé, M. le Président de la République a déclaré que 1997 devrait être l'année de l'emploi des jeunes, objectif auquel tous les députés du groupe RPR souscrivent ardemment. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour atteindre cet objectif et, indépendamment, bien sûr, du soutien apporté par le Gouvernement au développement de l'apprentissage, indépendamment aussi des mesures qu'il envisage, je pense au contrat d'initiative locale, M. le Président de la République a évoqué l'organisation de stages diplômants qui seraient proposés par les grandes entreprises à plusieurs dizaines de milliers de jeunes.

Il y a là une idée extrêmement intéressante dont je souhaiterais que vous puissiez, monsieur le ministre, nous préciser les différents aspects.

S'agirait-il, comme j'ai cru le comprendre, d'organiser dans le cadre de l'alternance, la préparation de certains diplômes...

M. Jean-Claude Lefort. De quelle alternance parle-t-on ?

Mme Nicole Catala. ... et si oui, lesquels ?

En deuxième lieu, comment seraient aménagés les rapports entre les entreprises et le système éducatif pour la formation elle-même, puis pour le déroulement des épreuves et la sanction de cette formation ?

Cette formation serait-elle suivie par un tuteur dans l'entreprise ?

Enfin, comment seraient organisés les débouchés offerts aux jeunes à l'issue de ces stages ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de tracer les perspectives qui s'offrent aux jeunes grâce à cette idée annoncée par le Président de la République. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Madame le député, le Président de la République a énoncé un principe et, naturellement, je ne pourrai pas, aujourd'hui, vous en indiquer les conditions d'application... (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) car toutes les dispositions seront arrêtées après concertation entre les organisations représentant les étudiants, l'éducation nationale, les entreprises et le ministère du travail qui est chargé d'en assurer le suivi. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Les vociférations sur ces bancs ne sauraient faire oublier leurs carences en ce domaine ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Qu'a dit le Président de la République ? Il a fait une remarque simple : que le gros problème auquel se heurtent les jeunes lorsqu'ils essaient de s'insérer dans la vie professionnelle, c'est - cela paraît évident - leur absence d'expérience professionnelle. C'est à cela que le dispositif annoncé par le Président de la République tend à remédier.

M. Christian Bataille. Il n'a pas dit ça !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. En meme temps, il permettra que soit applique reellement, pour la premiere fois a grande echelle, le processus de validation des acquis...

M. Claude Bartolone. Il n'a pas ecoute Chirac !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. ... prenant en compte dans les cursus de formation l'experience acquise dans d'autres domaines qu'universitaires.

M. Jean-Yves Le Deaut. Il recite mal sa leçon !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Et cela, naturellement, dans le cadre d'une experience suivie par un tuteur.

Mme Martine David. Blablabla !

M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Vous avez eu raison de dire qu'il etait essentiel pour nous que des professionnels confirmes suivent ces jeunes. C'est a plusieurs dizaines de milliers d'entre eux que, nous l'esperons, nous mettrons le pied a l'etrier grace a ce dispositif. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Ma question s'adresse a M. le ministre de l'education nationale.

Dans son recent entretien televise, M. le President de la Republique a declare que 1997 devrait etre l'annee de l'emploi des jeunes, objectif auquel tous les deputes du groupe RPR souscrivent ardemment. (Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.)

Pour atteindre cet objectif et, independamment, bien sur, du soutien apporte par le Gouvernement au developpement de l'apprentissage, independamment aussi des mesures qu'il envisage, je pense au contrat d'initiative locale, M. le President de la Republique a evoque l'organisation de stages diplômants qui seraient proposes par les grandes entreprises a plusieurs dizaines de milliers de jeunes.

Il y a la une idee extremement interessante dont je souhaiterais que vous puissiez, monsieur le ministre, nous preciser les differents aspects.

S'agirait-il, comme j'ai cru le comprendre, d'organiser dans le cadre de l'alternance, la preparation de certains diplomes...

M. Jean-Claude Lefort. De quelle alternance parle-t-on ?

Mme Nicole Catala. ... et si oui, lesquels ?

En deuxieme lieu, comment seraient amenes les rapports entre les entreprises et le systeme educatif pour la formation elle-meme, puis pour le deroulement des epreuves et la sanction de cette formation ?

Cette formation serait-elle suivie par un tuteur dans l'entreprise ?

Enfin, comment seraient organises les debouches offerts aux jeunes a l'issue de ces stages ?

Je vous remercie, monsieur le ministre, de tracer les perspectives qui s'offrent aux jeunes grace a cette idee annoncee par le President de la Republique. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. Jean-Pierre Soisson. Tres bien !

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche.

M. Francois Bayrou, ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche. Madame le depute, le President de la Republique a enonce un principe et, naturellement, je ne pourrai pas, aujourd'hui, vous en indiquer les conditions d'application... (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste) car toutes les dispositions seront arretees apres concertation entre les organisations representant les etudiants, l'education nationale, les entreprises et le ministere du travail qui est charge d'en assurer le suivi. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Les vociferations sur ces bancs ne sauraient faire oublier leurs carences en ce domaine ! (Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Qu'a dit le President de la Republique ? Il a fait une remarque simple: que le gros probleme auquel se heurtent

les jeunes lorsqu'ils essaient de s'insérer dans la vie professionnelle, c'est - cela paraît évident - leur absence d'expérience professionnelle. C'est à cela que le dispositif annoncé par le Président de la République tend à remédier.

M. Christian Bataille. Il n'a pas dit ça !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En même temps, il permettra que soit appliqué réellement, pour la première fois à grande échelle, le processus de validation des acquis...

M. Claude Bartolone. Il n'a pas écouté Chirac !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. ... prenant en compte dans les cursus de formation l'expérience acquise dans d'autres domaines qu'universitaires.

M. Jean-Yves Le Deaut. Il recite mal sa leçon !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et cela, naturellement, dans le cadre d'une expérience suivie par un tuteur.

Mme Martine David. Blablabla !

M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Vous avez eu raison de dire qu'il était essentiel pour nous que des professionnels confirment suivent ces jeunes. C'est à plusieurs dizaines de milliers d'entre eux que, nous l'espérons, nous mettrons le pied à l'étrier grâce à ce dispositif.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [Mme Catala Nicole](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2086

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 1996, page 8419

Réponse publiée le : 18 décembre 1996, page 8419

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 décembre 1996